

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****24 NOVEMBRE 2022**Délibération n°**DB22.264**

Séance du 24 novembre 2022

Date de convocation du conseil :  
17 novembre 2022Nombre de délégués en exercice :  
104 titulaires et 28 suppléants

Quorum : 53

Le Président de la communauté d'agglomération certifie que la présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

Et que celle-ci a été affichée à la porte du siège de la communauté, à Roissy-en-France le :

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

L'an 2022, le 24 novembre à 18 h 30, le conseil communautaire légalement convoqué le 17 novembre 2022, s'est réuni au siège - 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Président de séance.

**Présents :** Pascal DOLL, Chantal AHOUNOU, Manuel ALVAREZ, Alain AUBRY, Daniel AUGUSTE, Pierre BARROS, Abdellah BENOURET, Jérôme BERTIN, Mufit BIRINCI, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Jean-Pierre BLAZY, Severine BOUGEAULT, Séverine BROUET-HUET, Michèle CALIX, Marwan CHAMAKI, Christiane CHEVAUCHE, Mariam CISSE-DOUCOURE, Fabrice CUYPERS, Samy DEBAH, Catherine DELPRAT, Sori DEMBELE, Christine DIANE, Frédéric DIDIER, Djida DJALALLI-TECHTACH, Daniel DOMETZ, Marie-Annick DUPRE, Yacine ELBOUGA, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Isabelle GAUTIER, Patrice GEBAUER, Jean-Claude GENIES, Pascal GIACOMEL, Gilles GOURDON, Laure GREUZAT, Gabriel GREZE, Didier GUEVEL, Patrick HADDAD, Jacqueline HAESINGER, Abdelaziz HAMIDA, Daniel HAQUIN, Armand JACQUEMIN, Eric JOURNAUX, Laetitia KILINC, Dominique KUDLA, Béatrice MADDI, Joël MARION, Jean-Louis MARSAC, Jocelyne MAYOL, Frédéric MOIZARD, Michel MOUTON, Yves MURRU, Michèle PELABERE, Benoît PENEZ, Roland PY, Corinne QUERET, Saïd RAHMANI, Micheline RIVET, Adeline ROLDAO, Isabelle RUSIN, Adiparamesvary SADASIVAM, Tutem SAHINDAL-DENIZ, Jean SAMAT, Philippe SELOSSE, Jean-Luc SERVIERES, Charles SOUFIR, Franck SUREAU, Eddy THOREAU, Hervé TOUGUET, Antoni YALAP, Sonia YEMBOU, Abdelwahab ZIGHA

**Suppléant :** André SPECQ représenté par LELEZ-HUVE Michèle

**Pouvoirs :** Maria ALVES a donné pouvoir à Gabriel GREZE, Frédéric BOUCHE a donné pouvoir à Michèle PELABERE, Malika CAUMONT a donné pouvoir à Mariam CISSE-DOUCOURE, Bernard CORNEILLE a donné pouvoir à Alain AUBRY, Magalie FRANCOIS a donné pouvoir à Pascal GIACOMEL, Valérie GAILLOT a donné pouvoir à Eddy THOREAU, Benoît JIMENEZ a donné pouvoir à Tutem SAHINDAL-DENIZ, Alexandre KARACADAG a donné pouvoir à Christine DIANE, Jean-Jacques KRYS a donné pouvoir à Manuel ALVAREZ, Marie-Claude LALLIAUD a donné pouvoir à Mufit BIRINCI, Madeleine LATOUR a donné pouvoir à Jean-Louis MARSAC, Jean-Charles LAVILLE a donné pouvoir à Yacine ELBOUGA, Annick L'OLLIVIER LANGLADE a donné pouvoir à Jocelyne MAYOL, Daniel LOTAUT a donné pouvoir à Adiparamesvary SADASIVAM, Maurice MAQUIN a donné pouvoir à Djida DJALALLI-TECHTACH, Annie PERONNET a donné pouvoir à Pascal DOLL, Bernard RIGAULT a donné pouvoir à Michel MOUTON, Gérard STEMMER a donné pouvoir à Micheline RIVET, Claude TIBI a donné pouvoir à Gilles GOURDON

**Adeline ROLDAO est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

**Approbation et autorisation de signature de la charte EcoQuartier pour le quartier Dame Blanche Nord à Garges-lès-Gonesse**

## **Délibération n° DB22.264**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de l'environnement, notamment son article L110-1 ;

Vu le Code de la Construction et de l'habitation,

Vu le Code de l'Energie,

Vu la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 modifiée relative à l'énergie et au climat, permettant de fixer des objectifs ambitieux pour la politique climatique et énergétique française ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 modifiée portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat et Résilience » ;

Vu le Contrat de Ville intercommunal signé le 20 mai 2015 ;

Vu la Charte intercommunale d'aménagement durable (CIAD) et du Cahier des prescriptions énergétiques et d'aménagement durable (CPEAD) approuvé par délibération du conseil communautaire n°18.239 du 20 décembre 2018 ;

Vu l'Agenda 21 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France adopté par délibération du conseil communautaire n°19.277 du 19 décembre 2019 ;

Vu le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France adopté par délibération du conseil communautaire n°19.278 du 19 décembre 2019 ;

Vu le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France approuvé par délibération du conseil communautaire n° 19.302 du 19 décembre 2019 ;

Considérant que les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain de Dame Blanche Nord à Garges-lès-Gonesse, inscrits dans la convention locale ANRU, portent sur la mobilité douce, la performance environnementale et énergétique du bâti et des aménagements, et la reconstitution de continuités écologiques ;

Considérant que la communauté d'agglomération Roissy Pays de France s'est engagée dans une démarche ambitieuse de développement durable dans le cadre de la mise en œuvre du NPNRU, à travers notamment la Charte intercommunale d'aménagement durable (CIAD) et le Cahier de prescriptions énergétiques et d'aménagement durable (CPEAD) ;

Considérant que le projet de renouvellement urbain du quartier Dame Blanche Nord constitue une opportunité unique pour appliquer les principes du développement durable à la transformation en profondeur du quartier, en particulier au service de l'association des habitants et usagers, la réduction de la précarité, la recherche de durabilité des aménagements et constructions ;

Considérant que la Ville a validé l'étape 1 de la labellisation EcoQuartier et vise la validation de l'étape 2 au premier semestre 2022 ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

***Le conseil délibère, et  
A L'UNANIMITE***

**Délibération n° DB22.264**

1°) approuve la signature de la charte EcoQuartier pour le quartier NPNRU Dame Blanche Nord à Garges-lès-Gonesse, conjointement avec la ville de Garges-lès-Gonesse, Grand Paris Aménagement et Immobilière 3F, telle que jointe en annexe ;

2°) autorise le Président ou toute personne habilitée par lui à signer ladite charte ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire



Le Président

